



Le Journal Local-675

Février 2006

Enfin de bonnes nouvelles, le 3 février dernier, le vice-président principal, Monsieur Sylvain Lafrance, a annoncé que la Société renonçait à sa demande de fusionner l'ensemble des syndicats du réseau français. Une bataille juridique menée depuis plusieurs années, est maintenant derrière nous.

La philosophie de notre vice-président principal est rafraîchissante. Voici quelqu'un qui n'a pas peur d'afficher ses couleurs et de défendre la radio et la télévision publique. Il désire « *utilisé au maximum l'immense bassin de talents qui œuvre à Radio-Canada* ». Si dans les semaines et les mois à venir, ce qu'on nous dit se confirme, la direction peut très certainement compter sur notre collaboration pour que Radio-Canada remplisse son mandat et sa mission d'institution publique.

Nous avons réactivé un dossier juridique, soit une requête pour analyser et réclamer des postes APS qui, selon nos prétentions, seraient de nature SCFP. Cette demande avait été déposée en 1999 et le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) l'avait mise en attente tant et aussi longtemps que le dossier de fusion ne serait pas terminé.

Une rencontre préparatoire a eu lieu le 10 février dernier, les parties ont convenu d'échanger entre elles les informations nécessaires et tenter par la médiation de régler ces différends.

La nouvelle convention collective est disponible sur notre nouveau site web. Nous vous invitons à la consulter à l'adresse suivante : www.scfp675.com

Veuillez prendre note que l'article 49 portant sur le congé parental n'est pas encore finalisé. Nous attendons les textes de la Société. Voilà pourquoi, nous n'avons pas encore de copie papier de notre nouveau contrat de travail.

Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement Marc Bertrand et Pierre Gauthier qui ont travaillé à rebâtir, à remodeler, à redessiner et à améliorer cet outil virtuel.

Rédigé par : Jacqueline Turgeon

Création d'une coalition pour la radiotélévision publique francophone

Le 14 décembre 2005, l'ensemble des syndicats français de Radio-Canada et de Télé-Québec annonçait une coalition formée d'individus et d'organismes qui se porte à la défense de la radiotélévision publique francophone.

Ce regroupement a rendu public un manifeste qui vise à sensibiliser la population et les décideurs à l'avenir de la radiotélévision publique francophone.

Vous voulez en savoir plus, appuyez cette initiative, consulter le site internet de la coalition sur www.telepublique.org

Table des matières

Enfin de bonnes nouvelles	page 1
Création d'une coalition pour la radiotélévision publique francophone	page 1
Procédure pour la prise de congés annuels	page 2
La vraie vie de Jacques Keable	page 2
Les communications avec Jacques Salomé	page 2
Les résultats du sondage Brun	page 3
CSST et ergonomie	page 3

Procédure pour la prise de congés annuels

La préséance pour l'ordre des départs en congé annuel se fonde sur l'ancienneté de service (*date d'engagement à la Société*). Il s'établit séparément pour chaque secteur.

Vous devez remettre vos dates de vacances, *par écrit au plus tard le 31 mars*.

Votre employeur doit afficher l'ordre de départ en congé annuel au plus tard le 30 avril.

Nombre de semaines de vacances :

Moins de 8 ans de service : 3 semaines
 8 ans de service et plus : 4 semaines
 20 ans de service et plus : 5 semaines
 25 ans de service et plus : 6 semaines

Pour les fêtes 2006, nous demanderons la substitution (*sauf pour Moncton*) du 13 novembre 2006 pour le 2 janvier 2007.

VOICI LES DATES DE CONGÉS FÉRIÉS POUR 2006

			JOUR DE CONGÉ ALTERNATIF
Vendredi Saint	Vendredi	14 avril	
Lundi de Pâques	Lundi	17 avril	
Jour de Victoria	Lundi	22 mai	
Fête nationale de Québec *	Samedi	24 juin	Vendredi le 23 juin
Fête du Canada	Samedi	1 ^{er} juillet	Lundi le 3 juillet
Fête Nouveau-Brunswick *	Lundi	7 août	
Fête de travail	Lundi	4 septembre	
Action de Grâce	Lundi	9 octobre	
Jour du Souvenir	Samedi	11 novembre	Mardi le 2 janvier 2007
Jour de Noël	Lundi	25 décembre	
Lendemain de Noël	Mardi	26 décembre	
Jour de l'an	Lundi	1 ^{er} janvier 2007	

* Seulement si proclamé par les autorités provinciales ou locales

La vraie vie de Jacques Keable

Ce livre s'adresse aux jeunes d'aujourd'hui, filles et garçons, qui abordent le monde du travail. Cet ouvrage propose quelques matériaux de nature à les soutenir concrètement dans leur quête de plus de liberté, plus de justice sociale et plus d'égalité entre les humains.

En quelques années à peine, ce vaste monde du travail a connu de profonds bouleversements : éclatement des cadres habituels, technologies en progression fulgurante, développement d'une économie nouvelle dite du savoir, mondialisation, etc.

Alors ? Ou bien on se laisse dévorer par «le système» ou bien on revendique et prend sa place, dans le respect et la dignité. Mais pour ça mieux vaut savoir s'y prendre! Ce petit livre y aidera peut-être.

«Ce que tout jeune devrait savoir sur le monde du travail et qu'on ne lui dit pas!»

Rédigé par : Jacqueline Turgeon

Les communications avec Jacques Salomé

Ce monsieur est écrivain et formateur, il est le fondateur de la méthode E.S.P.E.R.E qui vise un mieux être via une communication saine et efficace. L'institut du même nom regroupe des praticiens et des formateurs en relations humaines qui transmettent la méthode E.S.P.E.R.E lors de stages, de formations, d'entretiens individuels ou de conférences.

ESPERE (Énergie spécifique pour une écologie relationnelle essentielle) est une approche pédagogique pour apprendre à communiquer sainement en couple, en famille, au travail et en société. Selon le psychosociologue Jacques Salomé il existe quatre volets à la communication : demander, recevoir, donner et refuser. Selon vous, avec lequel des quatre volets la plupart d'entre nous sommes le plus familiers?

Extrait d'une émission radiophonique

Les résultats du sondage Brun

Nous avons récemment reçu les résultats du sondage du professeur Jean-Pierre Brun qui avait pour but d'évaluer le bien-être et la santé au travail des employés de CBC/RADIO-Canada. Ce sondage était un partenariat employeur-syndicats qui visait l'ensemble des employés à travers le Canada. Bien que le taux de réponse ne fut que de 51%, théoriquement c'est tout ce que ça prend pour établir la majorité, certains résultats sont surprenant notamment en ce qui a trait à la détresse psychologique, aux symptômes psychosomatiques et aux troubles musculo-squelettiques ainsi qu'aux facteurs de risque pour la santé psychologiques toutes catégories d'emploi confondues. Des graphiques et des tableaux comparatifs permettent de comprendre les données statistiques dévoilées dans le document. Doit-on conclure que les 49% d'employés qui n'ont pas répondu au sondage sont totalement satisfaits de leur condition ?

C'est à eux de le déterminer. Si vous n'avez pas répondu au sondage, prenez au moins le temps de lire les résultats.

CSST ET ERGONOMIE

En cas de maladie professionnelle, la CSST peut s'appuyer sur l'article 29 de la loi sur les accidents du travail pour déterminer si un travailleur accidenté peut bénéficier de la présomption qui lui est accordée. Si toutes les dispositions de la loi 29 ne sont pas satisfaites, le travailleur peut dans ce cas se rabattre sur l'article 30 pour faire valoir sa condition auprès de l'employeur. Comme la personne qui conteste doit appuyer sur une preuve prépondérante les raisons pour lesquelles elle demande une révision de sa condition en cas de refus, celle-ci peut faire appel à un ergonomiste qui effectuera une étude des tâches, des postures adoptées, des poids manipulés, de la fréquence et de la répétition des gestes auxquelles l'employé est soumis quotidiennement. À partir de son rapport, le rôle de l'ergonomiste sera de déterminer si une lésion musculo-squelettique diagnostiquée chez un travailleur a pu être causée par ses activités de travail. Il pourrait être appelé à donner son avis d'expert sur le fait que les facteurs de risque au travail sont suffisants pour expliquer l'apparition ou le développement de la maladie. Cependant l'article de loi ne mentionne pas ce qu'est un mouvement répétitif ou l'amplitude des gestes qui peuvent être néfastes, ce qui laisse place à l'interprétation et ouvre la porte à la contestation. Même si à la fin du processus le rapport ergonomique n'aura pas permis à l'accidenté d'obtenir une reconnaissance de sa condition, il lui aura au moins permis d'améliorer les conditions dans lesquelles il exerce ses tâches quotidiennes.

Avec la participation de Jean-Claude Trempe

Rechercheuse : Nicole Leduc

Rédactrice : Johane Perron

Conception graphique : Ghantal Clark

Pour nous joindre, utilisez l'adresse courriel suivante :

info@scfp675.com

Vous pouvez aussi nous écrire au

1250, De la Visitation, Rez-de-chaussée, Montréal (Québec), H2L 3B4

Appelez-nous au

téléphone : **(514) 521-8965**

télécopieur : **(514) 521-3082**

numéro sans frais : **(877) 855-5501**

site internet : **www.scfp675.com**